

Le très hon. M. LAPOINTE: Il est possible que j'attende un peu, car certaines personnes de mauvaise foi pourraient croire que, si j'agis, c'est à cause des articles de rédaction publiés à mon sujet. Sans le moindre doute, cet article est de nature subversive et propre à inciter au désordre et à la violence; mon honorable ami a parfaitement raison de le dénoncer. Il peut être convaincu, si cela peut lui faire plaisir, que nous nous en occuperons.

Je ne connais pas beaucoup la *Canadian Tribune*. Le public semble croire que la censure relève de mon ministère, ce qui n'est pas exact. Elle ressortit au secrétaire d'Etat. Il y a quelque temps, j'ai eu le plaisir d'interdire la publication d'un ou deux journaux, mais alors, j'étais secrétaire d'Etat suppléant et c'est à ce titre que je l'ai fait.

Je suis heureux que mon honorable ami n'ait pas employé l'argument absurde et banal qui prétend que le Canada défend la démocratie en Europe et tente de la détruire ici. On l'a répété dans les journaux et même quelquefois sur les estrades. Il est évident que c'est ridicule. Si ces restrictions ont été mises en vigueur, ce n'est pas pour détruire la démocratie mais pour la protéger. Notre but est de la conserver intacte. Ces mesures sont essentiellement temporaires. Elles ont été adoptées en période de crise et doivent disparaître dès que nous aurons atteint le but désiré: la paix et la victoire. L'objet de ces restrictions, c'est d'empêcher ceux qui ne veulent pas contribuer à l'effort de guerre du Canada, de faire quoi que ce soit qui puisse y nuire. Elles n'ont pas d'autre but. Je crois à leur utilité.

Nos soldats, nos marins et nos aviateurs sont en butte à des restrictions bien plus rigoureuses que celles qui figurent dans les règlements concernant la défense du Canada et ils ne se plaignent pas. Certes nos aviateurs et nos marins qui risquent leur vie tous les jours dans les airs et sur mer ont le droit de s'attendre à ce que les membres du Parlement canadien arrêtent les coups de ceux qui voudraient les poignarder dans le dos, pendant qu'ils combattent pour nous.

Tels sont, monsieur l'Orateur, le but et la raison d'être de ces restrictions: l'honorable député (M. Coldwell) sera le dernier à préconiser leur abrogation, j'en suis sûr. Il veut obtenir leur modification et en assurer une application plus équitable. Il aura l'occasion d'exposer ses propositions devant un comité de la Chambre. J'accepterai les nouveaux règlements, s'ils reçoivent des modifications, je les appliquerai avec la même vigueur et la même circonspection qu'aujourd'hui, au mieux de ma connaissance.

En ce qui regarde les syndicats ouvriers, on a répété maintes et maintes fois que des syndi-

qués ont été internés sous l'empire des règlements concernant la défense du Canada. Mais il n'en est pas ainsi. On a interné des gens qui appartenaient à des syndicats ouvriers, non pas à cause de leur qualité de syndiqués, mais parce qu'ils étaient communistes, parce qu'ils étaient agents du parti communiste, parce qu'ils travaillaient à la diffusion des idées communistes. Monsieur l'Orateur, dans certaines villes canadiennes, les syndicats ouvriers eux-mêmes ont dû expulser certains de leurs membres, à cause de pareilles menées. Nous savons par les archives de la police secrète que les dirigeants du parti communiste ont donné instruction à leurs membres d'entrer dans d'autres associations et d'autres organismes, pour chercher à répandre leurs idées et à saboter l'effort de guerre du Canada. Ils leur ont même donné instructions de s'enrôler dans l'armée. Tout le monde sait que, l'an dernier, on a arrêté un homme revêtu de l'uniforme des soldats de Sa Majesté, parce qu'il distribuait des imprimés communistes dans les rues d'Ottawa. Nous devons protéger le Canada contre ces agissements et le fait que certains de ces agitateurs sont membres de syndicats ouvriers ne doit pas les soustraire aux lois et aux règlements du pays.

Je crois que nous avons appliqué ces lois et règlements avec calme et sagesse. Nous n'avons pas cédé à l'énerverment. En réalité, l'honorable représentant de Rosetown-Biggarr se rappellera que, pendant longtemps, on m'a adressé le reproche contraire à la Chambre; on prétendait que je péchais par indulgence, que des menées subversives se produisaient au pays sans que j'agisse en vue de les enrayer ou les empêcher. Mais maintenant la critique semble venir du camp opposé. Dans les circonstances, j'ai gardé à peu près le juste milieu et une critique me sert à réfuter l'autre.

J'ai énoncé les remarques que je voulais faire à ce sujet. Je tiens à mettre en lumière l'extrême difficulté du travail que nous accomplissons et son extrême importance. Je prie la Chambre de me faire confiance aussi longtemps que je serai chargé de cette tâche, car je ne saurais sans cela remplir mes fonctions. Je possède au moins la conviction d'avoir servi mon pays de mon mieux en temps de guerre.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans le débat sur la résolution, sauf en ce qui a trait à deux nouveaux sujets que le comité doit étudier, la naturalisation et la déportation, sur lesquels je voudrais avoir quelques renseignements.

J'ai écouté fort attentivement les remarques de l'honorable représentant de Rosetown-Biggarr (M. Coldwell), ainsi que la réplique du